

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014027

Signataire : ABW/PC

**OBJET : Désignation des représentants de la commune d'Aubervilliers à l'entente intercommunale Aubervilliers - Pantin sur l'aménagement de la RN2 (avenue Jean-Jaurès).**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-10,

Vu la délibération du 25 juin 1991 approuvant la création d'une entente intercommunale avec la commune de Pantin pour l'aménagement du linéaire de la RN2 de la Porte de la Villette au Fort d'Aubervilliers,

Vu le protocole d'accord avec la commune de Pantin adopté en conseil municipal du 1 octobre 1991,

Vu l'avenant au protocole du 27 septembre 1995 modifiant le nombre de conseillers municipaux représentant chacune des 2 villes au sein de l'entente,

Vu le renouvellement du conseil municipal en date du 05 avril 2014,

Considérant les projets de développement portés par chacune de 2 villes de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès en matière d'urbanisme, d'activités et de commerces ainsi que la rénovation urbaine,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de 6 représentants du conseil municipal au sein de l'entente intercommunale Aubervilliers/Pantin, aux côtés de monsieur Pascal BEAUDET maire d'Aubervilliers membre de droit

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DESIGNE** les 6 représentants de la commune d'Aubervilliers au sein de l'entente intercommunale Aubervilliers/Pantin :

- M. Silvère ROZENBERG,
- M. Jean-François MONINO,
- Mme Alice FAGARD,
- M. Jean-Jacques KARMAN,
- M. Sofienne KARROUMI,
- M. Boualem BEKHELOUF,

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

Reçu en Préfecture le 23/05/2014

Publié le 23/05/2014

Certifié exécutoire le 23/05/2014

L'adjoint délégué

Mme Leïla TLILI

